

Procès-verbal

Assemblée des délégués ARRIBRU

Lieu :	Administration communale, Lully	
Date :	12 décembre 2023 à 20h30	
Délégués	Cheyres-Châbles Lully Rovray Yvonand	Delley Stéphane Vallat Thierry Gallandat Pierre-André Moser Philippe
Comité-directeur	Cheyres-Châbles Estavayer Lully Rovray Yvonand	Cornioley Christian Joye Jean-Marc Bonfils Jérémy Richard Mathieu Marques Laura
Observateurs	Fontainier GRAC	Monney Pierre-Alain Bonfils Jérémy
Administration	Secrétaire-caissière	Dubey Marlyse
Excusés	Estavayer ECA ECAB RIBI SA OFROU Service routes/VD	Raetzo Carole Courbat Rémy Krattinger Laurent Pury Johann Malquarti Mathias Simond Eric

Ordre du jour

1. Appel des membres délégués
2. Procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2023
3. Budgets 2024
 - a. Compte de résultats
 - b. Compte des investissements
 - c. Rapport de la Commission financière
 - d. Approbation des budgets
4. Adaptation du prix de l'eau
5. Communication du fontainier
6. Communication du président du comité-directeur
7. Divers

En sa qualité de président de l'assemblée des délégués, M. Philippe Moser salue toutes les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue à Lully.

Etant donné qu'aucune objection n'est formulée au sujet du mode de convocation, M. Moser ouvre la séance.

Aucune remarque n'est formulée au sujet de l'ordre du jour.

1. Appel des membres délégués

La secrétaire procède à l'appel des membres-délégués.

Conformément à l'article 12 de nos statuts, la majorité absolue est atteinte et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2023

Le PV de la dernière assemblée a été joint à la convocation et les délégués n'en demandent pas la lecture.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité à main levée.

3. Budgets 2024

a. Compte de résultats

Mme Dubey présente le budget de résultats 2024. Il a été établi par le comité lors de sa séance du 17 octobre 2023. Le total des charges se monte à CHF 496'275.00

Le total des frais fixes se montent à CHF 122'275.00. Le 20% de ce montant, à savoir CHF 24'455.00 est pris en charge par l'OFROU, le reste étant réparti sur les communes-membres en fonction de la clé de répartition basée à 50% sur les Equivalents-habitants et à 50% sur les m³ consommés.

Le total des frais variables est de CHF 319'000.00.

Un montant de CHF 50'000.00 est réparti et facturé aux communes-membres pour le fond de renouvellement des conduites et installations. Celui-ci représente la somme des amortissements planifiés des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que l'attribution à la réserve.

Les comptes relatifs aux charges salariales sont à 0, car il n'y a plus de salaire payé par l'Arribru, l'administration étant à la charge de la commune de Cheyres-Châbles et refacturée à l'Arribru.

b. Compte des investissements

Mme Dubey signale que les montants des comptes 7100.6131.00 et 7100.6131.10 ont été inversés. La version corrigée est disponible durant l'assemblée et sera jointe au procès-verbal. Il n'y a pas de nouveaux investissements pour 2024.

c. Rapport de la commission financière

M. Pierre-André Gallandat, membre de la commission financière lit le rapport de la commission financière.

d. Approbation des budgets

La parole n'étant pas demandée, suite à ce rapport, l'assemblée passe au vote. M. Philippe Moser propose à l'assemblée d'approuver les budgets 2024 et d'en donner ainsi décharge au comité et à la caissière.

Les budgets de résultats et d'investissements 2024 sont acceptés à l'unanimité par main levée.

4. Adaptation du prix de l'eau

M. Christian Cornioley, président du comité directeur, explique que les tarifs sont maintenus pour 2024, mais que l'on ne pourra pas maintenir ces prix dans le futur.

Le comité livrera une proposition aux communes dans le courant de l'été. Ce message doit être relayé dans les communes.

5. Communication du fontainier

M. Pierre-Alain Monney, fontainier, revient sur les points forts 2023. Le remplacement de la visualisation et des automates est réalisé à la Frêta, dans les tunnels ainsi que dans les chambres de pompage. Les 17 débitmètres ont également été remplacés, ces appareils dataient de 1992 ou 1996.

Cette année n'a pas été marquée par des soucis particuliers malgré un été très sec et bien que Cheyres-Châbles ne fournisse plus d'eau, mais soit très demandeuse, notamment en été.

Suite au changement informatique, il n'est pas possible actuellement de fournir un rapport détaillé, mais cela sera fait pour l'assemblée de printemps.

6. Communication du président du comité-directeur

M. le président du comité directeur se félicite qu'il n'y ait pas eu de problème sur le réseau en 2023.

Il explique également que l'autocontrôle a été mis en place. Cette démarche a déclenché une réflexion sur la suppléance et les tâches à réaliser.

Les relations entre Aquagestion Sàrl et l'Arribru seront discutées. Cela sera contractualisé entre les 2 parties d'ici mars 2024. Il remercie le groupe de travail au sein du comité pour son travail sur ce projet.

Le comité a déjà validé le fait qu'Aquagestion assurera la suppléance.

Les objectifs 2024 sont :

- finir la stratégie d'étanchéité du réservoir de la Frêta;
- signer le contrat avec Aquagestion;
- mettre en place le SIT;
- définir un plan d'action avec son budget pour un groupe de secours.

D'autres part, les statuts de l'Arribru ont été signés par les 2 cantons. Ils sont donc entrés en vigueur et seront transmis aux communes membres avec le procès-verbal.

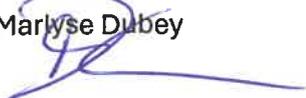
7. Divers

M. Philippe Moser souligne tout le travail effectué par le comité. Il félicite les membres du comité et en particulier son président.

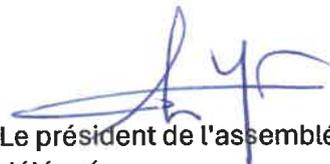
M. Vallat, au nom du Conseil communal de Lully, salue les personnes présentes et propose de partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 20:50

La secrétaire communale
Marlyse Dubey



Le président de l'assemblée des
délégués
Philippe Moser



Cheyres, le 8 janvier 2024

Copies : à toutes les communes-membres
aux délégués et membres du comité de direction
aux observateurs